Feuille de route

France Numérique Ensemble

Stratégie départementale d'inclusion numérique 2024-2027 - Vosges

TABLE DES MATIÈRES

Introduction....2
Le contexte vosgien....3
Méthode d'élaboration de la feuille de route France Numérique Ensemble....5
Les modes de concertation territoriale....6
Enjeux, axes et actions identifiés....9
Fiche action....14
Priorités des actions....15
Mode de fonctionnement et de suivi de FNE....16
Annexes....18

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1 : Indice de fragilité numérique....4
Figure 2 : Lieux d'activités des répondants....7
Figure 3 : Trame fiche action....14
Figure 4 : CNFS – Statistiques d'accompagnement sur 3 années....19
Figure 5 : FNE – Rappel des 16 actions....19

INTRODUCTION

Cinq ans après le lancement de la première stratégie nationale pour un numérique inclusif (SNNI) et à l'issue d'une vaste concertation partenariale menée dans le cadre du Conseil National de la Refondation numérique, l'État, les collectivités territoriales et les acteurs de la société civile ont souhaité réaffirmer leur engagement en faveur de l'inclusion numérique du plus grand nombre.

Prenant la suite de la SNNI, la feuille de route nationale France Numérique Ensemble est structurée autour de 4 axes et 16 engagements :

- **Axe 1 :** Territorialiser la politique d'inclusion numérique et accompagner les acteurs locaux par la mobilisation d'un fonds d'ingénierie dédié ;
- **Axe 2 :** Déployer une gamme d'outils numériques accessibles à tous les médiateurs numériques pour assurer un développement des compétences tout au long de la vie ;
- **Axe 3 :** Soutenir les acteurs du secteur dans leurs travaux de structuration de la filière professionnelle et renforcer l'adéquation des formations aux réalités opérationnelles ;
- **Axe 4 :** Collecter selon la logique du dites-le-nous une fois et partager des données structurées pour mieux adapter, au fil de l'eau, la politique d'inclusion numérique aux réalités locales et nationales.

Cette feuille de route doit permettre, d'ici à 2027, en complément des objectifs fixés dans le cadre de la politique prioritaire du Gouvernement « Devenir la première puissance numérique européenne » et de son chantier « Favoriser l'inclusion numérique pour tous par la formation et les conseillers numériques », d'atteindre les objectifs suivants : 8 millions de personnes accompagnées, 25 000 lieux d'inclusion numérique, 20 000 aidants numériques formés et 2 millions d'équipements informatiques reconditionnés accessibles aux ménages les plus modestes.

Dans le cadre de l'axe 1, les préfectures de département ont été chargées de coordonner la construction de gouvernances territoriales autour de l'inclusion numérique et de rédiger des feuilles de route locales qui déclinent les engagements nationaux. La feuille de route ici présentée est le fruit d'un travail collaboratif associant la préfecture des Vosges, le Conseil Départemental et une dizaine d'acteurs (collectivités, associations, etc.) autour d'une démarche qui vise à apporter des solutions aux personnes en difficulté avec le numérique et à les amener vers l'autonomie.

LE CONTEXTE VOSGIEN

LE TERRITOIRE

Le département des Vosges, situé dans la région historique de Lorraine, nouvellement dénommée Grand-Est, est l'un des 83 départements créés le 4 mars 1790 par la loi du 22 décembre 1789 relative à la constitution des assemblées primaires et des assemblées administratives. Il tire son nom du Massif des Vosges qui occupe une très large partie du territoire.

Au total, 507 communes dont 488 communes rurales et 19 communes de densité intermédiaire sont réparties sur le territoire lui-même divisé en trois arrondissements, chacun ayant ses spécificités particulières :

- L'arrondissement d'Épinal regroupant la commune d'Épinal, ville principale et chef-lieu du département également caractérisée comme le premier pôle commercial et économique jouant un rôle majeur à l'échelle régionale dans le cadre du Pôle métropolitain européen du Sillon Lorrain ;
- L'arrondissement de Neufchâteau, majoritairement rural avec une économie basée sur l'agriculture, l'ameublement et l'exploitation forestière ;
- L'arrondissement de Saint-Dié-des-Vosges à tradition industrielle forte avec des activités dans la métallurgie, le textile et la transformation du bois.

Bien que les trois arrondissements soient diversifiés en termes de géographie, d'économie et de culture, leur principale caractéristique commune est l'accompagnement administratif d'une forte quantité de communes rurales.

Le sujet de l'inclusion numérique, à travers la déclinaison territoriale du dispositif national France Numérique Ensemble constitue, dès lors, un enjeu pour le territoire vosgien.

LES ACTIONS DÉJÀ ENGAGÉES AUTOUR DE L'INCLUSION NUMÉRIQUE

A ce jour, diverses initiatives ont été entreprises afin de résorber la fracture numérique pouvant s'apprécier tant d'un point de vue technique (manque d'équipements informatiques, de connaissances numériques, etc.) que géographique (personnes isolées, maillage territoriale, mobilité réduite, etc.), pour faire bénéficier aux vosgiens les opportunités offertes par les usages numériques :

- L'accès au réseau des 26 espaces France services répartis sur l'ensemble du territoire départemental ;
- Dès 2021, 26 acteurs vosgiens se sont inscrits dans le dispositif des Conseillers Numériques France Services porté par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires afin d'accompagner leurs publics à monter en compétence sur le domaine du numérique. Ces acteurs, issus de divers horizons (institutionnels, associatifs, etc.) ont été sélectionnés par l'ANCT et se sont vu attribuer 32 postes de CNFS. Une coordination Préfecture – Conseil départemental s'est constituée afin d'assurer l'animation parallèle

du réseau de CNFS et du réseau des structures porteuses tout en garantissant l'interface avec l'ANCT et la Banque des Territoires. Sur les années 2021 et 2022, les 32 CNFS ont réalisé près de 42.000 accompagnements (cf. annexes) ;

- De nombreuses structures ont engagé des actions d'inclusion numérique (associations, collectivités locales, structures publiques ou semi-publiques, etc.). Certaines actions, très souvent à portée territoriale courte, n'ont pas toujours été identifiées ou centralisées.
- D'autres actions, à couverture plus large, ont embarqué des procédures d'inclusion numérique : PETR, ville d'Epinal, Territoire Numérique Éducatif (TNE) et le volet parentalité numérique, etc.
- Enfin, certaines structures souhaitent s'engager sur le sujet de l'inclusion numérique, et expriment avoir besoin d'un cadre et d'un axe directeur cohérent à l'échelle du territoire.

(Source : Mednum – septembre 2024)

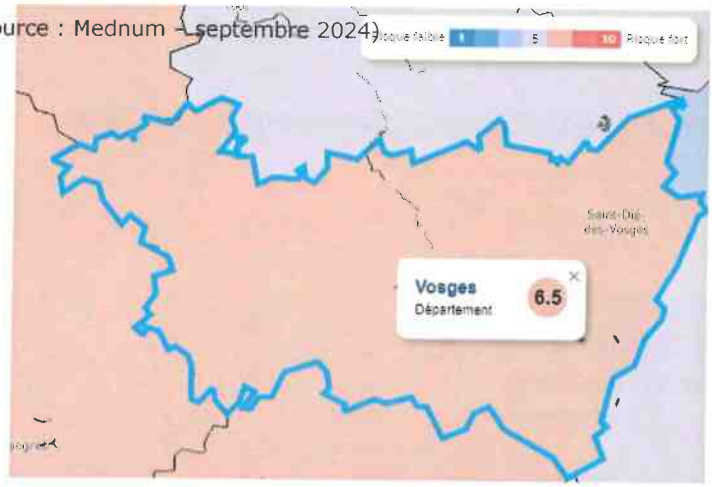

Figure 1 : Indice de fragilité numérique

Bien que ces démarches s'inscrivent dans une volonté partagée de résorption de la fracture numérique, de nombreux points restent perfectibles (manque d'interconnaissance et de concertation des acteurs, absence de lisibilité de l'offre de service).

MÉTHODE D'ÉLABORATION DE LA FEUILLE DE ROUTE FRANCE NUMÉRIQUE ENSEMBLE

L'élaboration de la feuille de route a nécessité la constitution d'une Gouvernance, la plus représentative du territoire vosgien.

La Gouvernance proposée et validée par l'ANCT est constituée :

- De la préfecture des Vosges, représentée par la sous-préfecture de Neufchâteau ;
- Du Conseil départemental des Vosges, structure co-porteuse de la feuille de route ;
- Des structures porteuses de France services (Communautés de communes, Communautés d'agglomération, PETR, ...) ;
- Des structures porteuses de CNFS (associations, collectivités territoriales, EPCI, etc.) ;
- De HubEst.

La Gouvernance a fait le choix de se réunir, en alternant présentiel et distanciel, environ toutes les trois semaines.

Les premiers objectifs ont été de :

- valider conjointement le mode de travail ;
- identifier les cibles à viser sur le territoire vosgien ;
- définir les modes de concertation territoriale.

LES MODES DE CONCERTATION TERRITORIALE

La gouvernance a souhaité interroger les territoires sur plusieurs thématiques :

- l'offre de service d'inclusion numérique actuelle ;
- les publics et l'adéquation entre les besoins des usagers et l'offre actuelle ;
- la connaissance et l'interconnaissance des professionnels ;
- les besoins à court et moyen termes.

La forme de la concertation territoriale s'est déclinée selon 3 actions :

- 1. Une sollicitation des acteurs du territoire, via un questionnaire en ligne ;
- 2. Une sollicitation d'un panel représentatif d'usagers,
- 3. Une journée de concertation territoriale

1. CONCERTATION DES « PROFESSIONNELS »

Afin d'être au plus proche de la réalité numérique du territoire vosgien, l'ensemble des membres de la gouvernance ont travaillé à la constitution d'un questionnaire en ligne à destination des acteurs majeurs de l'inclusion numérique du département. Néanmoins, certains acteurs du terrain peuvent réaliser, de manière très parcellaire, des actions d'inclusion numérique (exemple : atelier de découverte des outils de communication et de visio dans un EHPAD) : il a donc été choisi de ne pas restreindre la consultation aux seuls "professionnels de l'inclusion numérique".

Le questionnaire a été envoyé, par courriel, à l'ensemble des professionnels identifiés sur le territoire.

Cet envoi, réalisé en avril 2024, et relayé à 800 professionnels, a ciblé : les structures identifiées dans le périmètre de l'inclusion numérique, les grands opérateurs publics, les collectivités territoriales, les établissements scolaires (écoles, collèges, lycées), les établissements de type EHPAD, les lieux culturels (et de médiation culturelle, etc.).

83 professionnels ont répondu au questionnaire.Les répondants ont été classés en 4 grandes catérogies selon leur statut :

- Les élus (locaux, intercommunaux, etc.) ;
- Les agents de direction (proviseur de lycée, responsable de structure associative, etc.) ;
- Les agents de terrain (conseillers France services, CNFS, référent RSA, etc.) ;
- Les agents administratifs (secrétaire de mairie, etc.).

Par ailleurs, ces professionnels appartiennent à des structures réparties sur tout le territoire vosgien (urbain, semi-urbain, rural, ... mais également Est, Ouest, ...), permettant une hétérogénéité des réponses et une vision élargie des territoires, conditions nécessaires pour élaborer la feuille de route.

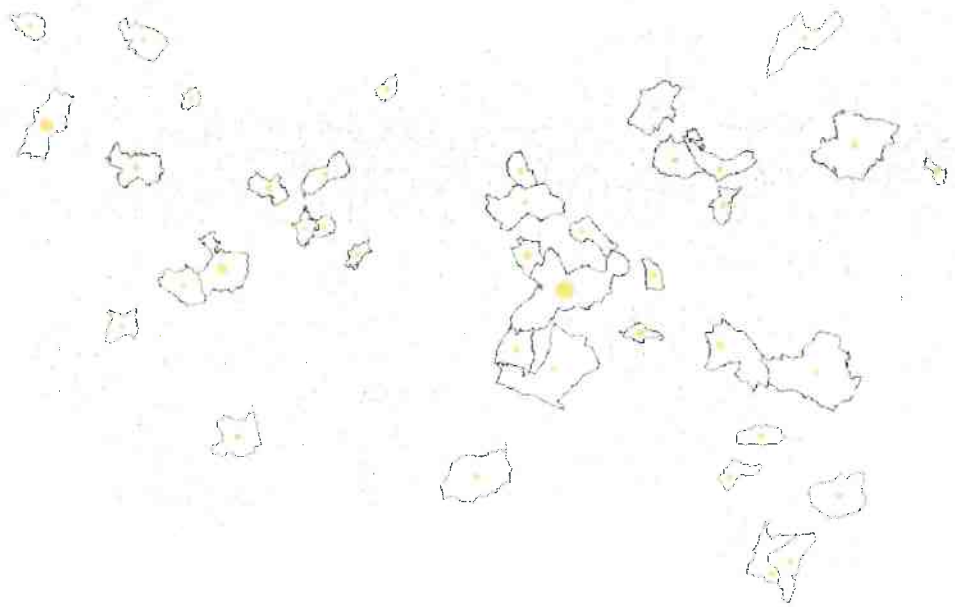

Figure 2 : Lieux d'activités des répondants

2. CONCERTATION DES « USAGERS »

Ce second questionnaire, visant les usagers des différents services, obéissait au triptyque suivant : pragmatisme (questions concrètes et proches des réalités de terrain), rapidité (temps de réponse estimé de 5 minutes), assistance (sollicitation en amont des agents FS et de médiathèques pour accompagner aux réponses, tout en restant neutre).

Ce questionnaire a été publié durant une période de 3 mois, et **50 usagers** ont pris le temps de répondre. Ces usagers sont de profils divers (âge, catégories socio-professionnelles, etc.).

3. RÉUNION DE CONCERTATION TERRITORIALE

Le dernier mode de concertation choisie par les membres de la Gouvernance a été l'organisation d'une journée de concertation territoriale au siège du Conseil départemental des Vosges.

Celle-ci s'est déroulée le **9 avril 2024**, sous la forme de deux demi-journées de travail.

Une invitation a été envoyée aux structures (sollicitée pour le premier questionnaire en ligne) ainsi qu'aux usagers répondants au second questionnaire.

L'objectif était d'interroger les participants sur 3 grandes thématiques à savoir :

- faire un état des lieux du maillage territorial ;
- la visibilité et l'attractivité de l'offre de service ;
- la connaissance de l'offre et l'interconnaissance des acteurs de l'inclusion.

Peu de participants ont répondu présents (vingtaine sur la journée, en comptant certains membres actifs de la gouvernance).

La faiblesse du taux de participation a néanmoins été compensée par un panel large des participants (statuts, lieu géographique, ...) et des temps d'échange constructifs.

4. LES ÉLÉMENTS MAJEURS MIS EN LUMIÈRE PAR LA CONCERTATION

La synthèse des temps de concertation a permis d'identifier des éléments, convergents, dont quelques éléments saillants sont rappelés ci-dessous (les pourcentages exprimant les réponses aux questionnaires).

OFFRE DE SERVICE :

- Forte méconnaissance de l'offre de service sur le territoire (68%) ;
- Attentes centrées sur le « aller-vers », les offres pour personnes vulnérables et seniors, et le besoin d'une offre d'accompagnement constamment adaptée aux usages numériques ;
- La nécessité de travailler ensemble dans une logique de parcours usagers (60%) ;
- Fortes difficultés de mobilité (absence de moyens de transports, cout, difficultés de santé, ...).

PROFESSIONNELS :

- Trois acteurs principaux identifié pour l'inclusion (CNFS, France services, médiateurs culturels) ;
- Beaucoup d'acteurs, mais manque de lisibilité et de cohérence entre les offres ;
- Des outils de communications existants, auprès des structures locaux (bulletins municipaux, applications mobiles,) et des relais locaux (élus, parents, élèves, ...).

LES DÉFIS À RELEVER :

- Atteindre tout public en décrochage (28%) ;
- Proposer une offre d'accompagnement claire (16%) ;
- Disposer d'une offre d'accompagnement de type parcours (12%) ;
- Disposer d'une meilleure interconnaissance des professionnels (11%).

ENJEUX, AXES ET ACTIONS IDENTIFIÉS

Les éléments de synthèses ont permis d'orienter l'offre d'inclusion vers 4 enjeux, cohérents avec les attentes du territoire :

ENJEU 1 : CIBLER L'AUTONOMIE NUMÉRIQUE DES USAGERS

Autonomisons chaque utilisateur pour qu'il devienne maître de son parcours numérique grâce à des outils et des formations adaptées

ENJEU 2 : ENCOURAGER LE NUMÉRIQUE COMME UN LEVIER D'INSERTION ET D'ACCÈS AUX DROITS

Utilisons le potentiel du numérique pour ouvrir les portes de l'insertion sociale et garantir l'accès aux droits pour tous.

ENJEU 3 : PROMOUVOIR UN NUMÉRIQUE RASSURANT ET SÉCURISÉ

Assurons un environnement numérique où chaque utilisateur se sent en sécurité et en confiance.

ENJEU 4 : STRUCTURER LES ACTEURS ET ACTIONS SUR LE TERRITOIRE

Coordonnons les efforts et les initiatives locales pour créer un écosystème numérique cohérent et efficace.

La proposition de ligne stratégie pour « France Numérique Ensemble » s'est donc déclinée en :

- **Enjeux ;**
- **Axes ;**
- **Actions.**

ENJEU 1 : CIBLER L'AUTONOMIE NUMÉRIQUE DES USAGERS

A. Renforcer l'accès à Internet et aux équipements à un moindre coût

1.A.1. *Proposer le développement d'une filière solidaire reconditionnement et redistribution*

1.A.2. *Valoriser les partenaires proposant des offres solidaires*

B. Structurer une information claire et accessible à tous sur l'offre de service à l'échelon départemental

1.B.1. *Proposer une cartographie unique de l'offre de service et des actions d'inclusion numérique*

C. Assurer un accompagnement des usagers en intégrant la diversité des territoires et des publics

1.C.1. *Identifier et former à un socle de compétences minimales*

1.C.2. Proposer des actions de montée en compétences (ateliers CNFS, etc.)

D. Mesurer l'adéquation de l'offre de service avec les usages et les territoires

1.D.1. *Identifier régulièrement les besoins des territoires*

1.D.2. *Promouvoir l'outil PIX comme élément d'évaluation*

ENJEU 2 : ENCOURAGER LE NUMÉRIQUE COMME UN LEVIER D'INSERTION ET D'ACCÈS AUX DROITS

A. Développer les actions "aller vers" et d'itinérance

2.A.1. *Proposer une offre conditionnée de service à domicile*

2.A.2. *Proposer une offre de service au plus près des usagers*

B. Garantir une accessibilité universelle aux services publics

2.B.1. *Développer la logique de parcours*

2.B.2. *Entretenir les offres de service et la cohésion entre les dispositifs CNFS, FS et l'ensemble des acteurs*

2.B.3. *Assurer un maillage du territoire en termes de ressources numériques*

C. Participer à la simplification des démarches administratives en ligne

2.C.1. *Accompagner les structures porteuses de démarches en ligne pour les aider dans la mise en ligne de démarches simples et adaptées à tous*

2.C.2. *Encourager l'usage d'outils d'identité communs*

ENJEU 3 : PROMOUVOIR UN NUMÉRIQUE RASSURANT ET SÉCURISÉ

A. Sensibilisation et prévention des usagers

3.A.1. *Proposer un événement annuel sur l'inclusion numérique (Numérique en fête)*

3.A.2. *Proposer une campagne de communication portée de manière concertée par tous les acteurs*

3.A.3. *Intervenir de manière concertée sur les évènements publics*

3.A.4. *Développer l'offre de service autour des risques cyber (arnaques, intox, etc.)*

B. Développer l'éducation numérique auprès de tous publics

3.B.1. *Favoriser les actions intergénérationnelles (enfants, parents, grands-parents)*

ENJEU 4 : STRUCTURER LES ACTEURS ET ACTIONS SUR LE TERRITOIRE

A. Favoriser l'interconnaissance des professionnels de l'inclusion

4.A.1. *Formaliser une charte professionnelle de l'inclusion numérique*

4.A.2. *Proposer une offre de formation continue des professionnels*

4.A.3. *Entretenir les échanges et la transversalité avec tous les professionnels de l'inclusion*

B. Outiller les professionnels

4.B.1. *Disposer d'une plateforme commune d'accès aux ressources*

4.B.2. *Proposer des outils communs facilitant les parcours usagers*

C. Animer et piloter la stratégie d'inclusion numérique

4.C.1. *Développer et animer le réseau des professionnels/bénévoles*

4.C.2. *Structurer les relais territoriaux (bassins de vie) pour accompagner les professionnels*

4.C.3. *Identifier les sources de financements*

4.C.4. *Apporter un accompagnement aux initiatives locales*

FICHE ACTION

Chacune des 28 actions identifiées a vocation à être concrète, compréhensible de tous, avec une mise en œuvre claire et un mode d'évaluation facile.

Chaque action est détaillée, dans sa première mouture, dans le fichier en annexe.

Une première version de chaque fiche action a été initiée, avec la structure ci-dessous. Dès validation de la feuille de route et des axes retenus par l'ANCT, les membres de la Gouvernance et/ou les acteurs concernés par l'action travailleront à la formalisation définitive de ces fiches actions.

Nom de l'action	
Objectifs	
Description	
Pilote	
Partenaires impliqués	
Cibles	
Indicateurs de réussite	

Figure 3 : Trame fiche action

PRIORITÉS DES ACTIONS

Parmi les actions identifiées, 5 sont définies comme prioritaires dans leur mise en œuvre :

- Proposer une cartographie unique de l'offre de service et des actions d'inclusion numérique (1.B.1) ;
- Identifier et former à un socle de compétences minimales (1.C.1) ;
- Développer la logique de parcours (2.B.1) ;
- Développer l'offre de services autour des risques cyber (arnaques, intox, etc.) (3.A.4) ;
- Développer et animer le réseau des professionnels/bénévoles (4.C.1).

MODE DE FONCTIONNEMENT ET DE SUIVI DE FNE

LA GOUVERNANCE

La Gouvernance a été constituée avec un socle de structures, et a vocation à intégrer d'autres structures, avec l'accord de tous ses membres.

LA COMITOLOGIE

Plusieurs instances seront créées :

COMITÉ DE PILOTAGE - COPIL (GOUVERNANCE) :

Définir les grandes orientations stratégiques, valider les décisions majeures et assurer le suivi global du projet.

COMITÉ TECHNIQUE – COTECH (CHEFS DE PROJET, REPRÉSENTANTS DES COLLECTIVITÉS ET DES ASSOCIATIONS LOCALES) :

Assurer la mise en œuvre opérationnelle des décisions du COPIL, coordonner les actions sur le terrain et résoudre les problèmes techniques

GROUPES DE TRAVAIL THÉMATIQUES (EXPERTS, REPRÉSENTANTS DES USAGERS, ACTEURS LOCAUX, PARTENAIRES) :

Travailler sur des sujets spécifiques tels que l'inclusion numérique, la sécurité, la formation, et proposer des actions concrètes.

COMITÉ DE SUIVI ET D'ÉVALUATION (GOUVERNANCE, REPRÉSENTANTS DES USAGERS ET DES PROFESSIONNELS) :

Suivre l'avancement des actions, évaluer les résultats obtenus et proposer des ajustements si nécessaire).

Ces instances se réuniront au besoin, et a minima tous les ans.

DURÉE DE LA STRATÉGIE FNE

Cette stratégie s'applique sur la période 2024-2027.

FACTEURS DE RÉUSSITE

La réussite de la mise en œuvre de cette stratégie France Numérique Ensemble impliquera le respect des conditions suivantes :

- Une stratégie partagée de tous, portée par tous les acteurs ;
- **Une approche simple et efficace des actions proposées ;**
- **Une cible permanente d'atteindre TOUS les publics vosgiens ;**
- L'appui sur les réseaux existants et sur les acteurs territoriaux avec la bonne hauteur de vue (EPCI, réseaux associations, bassins de vie, etc.) ;
- L'intégration des démarches et conventions existantes (Convention Territoriale Globale, SDUN, etc.) ;

- Une évaluation permanente des actions réalisées et la revisite de la stratégie au besoin.

ANIMATION DE LA STRATÉGIE D'INCLUSION NUMÉRIQUE

La Gouvernance pilote l'animation de cette stratégie, en s'appuyant sur les 2 structures coordinatrices (préfecture et Département), ainsi que sur le Conseiller Numérique Coordinateur.

FINANCEMENTS

L'action (4C.3) constitue à évaluer les pistes de financement des différentes actions (ANCT, Banque des Territoires, fonds européens, appels à projets nationaux).

ANNEXES

GLOSSAIRE

- **ANCT** : Agence Nationale de Cohésion des Territoires
- **CNFS** : Conseiller Numérique France services
- **EPCI** : Établissement Public de Coopération Intercommunale
- **MEDNUM** : Coopérative nationale des acteurs de la médiation numérique
- **FS** : France services
- **PETR** : Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
- **SDUN** : Schéma Départemental des Usages du Numérique

RÉFÉRENCES

- L'Observatoire de l'Inclusion numérique - édition 2024 (lamednum.coop)
- Cartographie et acteurs de l'inclusion numérique - Les Relais Numériques (lesrelaisnumeriques.org)
- La Mednum - Fragilité numérique (fragilite-numerique.fr)
- Le baromètre du numérique - édition 2023 | Arcep
- Les Bases du numérique d'intérêt général (anct.gouv.fr)

Statistiques - Vosges

Période du 17/11/2020 au 01/10/2024

30243
personnes totales accompagnées durant cette période

43718
accompagnements totaux enregistrés (dont récurrent)

3612 ateliers réalisés, dont :

23846 participants au total

15787
accompagnements individuels

4085 demandes ponctuelles

Thèmes des accompagnements

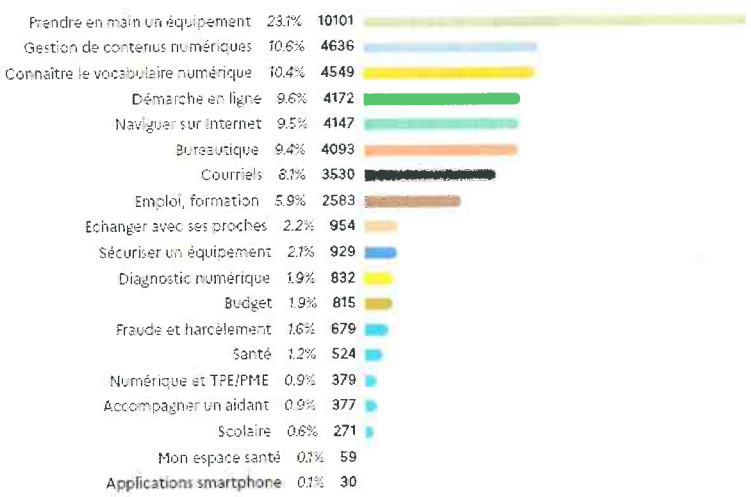

Figure 4 : CNFS – Statistiques d'accompagnement sur 3 années

Axe 1 : Territorialiser la politique d'inclusion numérique et accompagner les acteurs locaux par la mobilisation d'un fonds d'ingénierie dédiée

Engagement #1 Identifier, dans les territoires, les collectivités ou leurs groupements porteurs des gouvernances et feuilles de route territoriales d'inclusion numérique

Engagement #2 Constituer un fonds national pour financer la pérennisation des dispositifs d'inclusion numérique

Engagement #3 Instituer, à l'échelle nationale, une coordination interministérielle et partenariale

Axe 2 : Déployer une gamme d'outils numériques accessibles à tous les médiateurs pour assurer un développement des compétences tout au long de la vie

Engagement #4 Lever les freins psychosociaux à l'usage du numérique

Engagement #5 Déployer des solutions de diagnostic et d'accompagnement harmonisées et accessibles à tous les acteurs de la médiation numérique

Engagement #6 Promouvoir collectivement le référentiel européen de compétences DigComp

Engagement #7 Donner à chacun la possibilité de se former en ligne et de manière autonome

Engagement #8 Accompagner les acteurs publics et privés dans leurs dons de matériels informatiques

Axe 3 : Soutenir les acteurs du secteur dans leurs travaux de structuration de la filière et renforcer l'adéquation des formations aux réalités opérationnelles

Engagement #9 Structurer un comité de filière associant l'ensemble des acteurs de la médiation numérique

Engagement #10 Labelliser les lieux d'accueil des publics déployant des pratiques et des compétences à destination des publics éloignés du numérique

Engagement #11 Développer la formation continue des Conseillers numériques pour adapter leurs compétences à leurs réalités opérationnelles

Engagement #12 Améliorer la reconnaissance du statut d'aidant professionnel

Axe 4 : Collecter selon la logique du dites-le-nous une fois et partager des données structurées pour mieux adapter, au fil de l'eau, la politique publique

Engagement #13 Déployer une plateforme de données dédiée à l'inclusion numérique

Engagement #14 Accompagner et former les acteurs territoriaux au pilotage de la politique d'inclusion numérique par la donnée

Engagement #15 Lancer « l'Observatoire des compétences numériques » par le GIP PIX

Figure 5 : FNE – Rappel des 16 actions

EXEMPLE DE CHARTE

INTRODUCTION :

Bienvenue dans l'initiative France Numérique Ensemble, un projet ambitieux visant à promouvoir l'inclusion numérique pour tous. Cette charte a pour objectif de définir les principes et engagements des acteurs de l'inclusion numérique afin de garantir un accès équitable aux technologies et aux compétences numériques.

OBJECTIFS DE LA CHARTE :

- Promouvoir l'accessibilité numérique pour tous.
- Favoriser l'éducation et la formation au numérique.
- Inclure les populations vulnérables dans le monde numérique.
- Encourager la diversité et l'égalité dans le secteur numérique.

PRINCIPES DIRECTEURS :

1. **Accessibilité numérique pour tous :**
   a. Assurer que les technologies numériques soient accessibles à toutes les personnes, indépendamment de leurs capacités physiques ou cognitives.
2. **Éducation et formation au numérique :**
   a. Offrir des programmes éducatifs et de formation pour développer les compétences numériques de base et avancées.
3. **Inclusion des populations vulnérables :**
   a. Mettre en place des initiatives spécifiques pour intégrer les populations vulnérables, telles que les personnes âgées, les personnes en situation de handicap, et les personnes en situation de précarité.
4. **Promotion de la diversité et de l'égalité :**
   a. Encourager la diversité et l'égalité des chances dans le secteur numérique, en veillant à ce que toutes les voix soient entendues et représentées.

ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES :

1. **Actions concrètes pour améliorer l'accès au numérique :**
   a. Développer des infrastructures numériques accessibles et abordables.
2. **Initiatives pour réduire la fracture numérique :**
   a. Mettre en œuvre des projets visant à réduire les inégalités d'accès aux technologies numériques.
3. **Programmes de formation et de sensibilisation :**
   a. Proposer des formations continues et des campagnes de sensibilisation pour promouvoir l'utilisation responsable et sécurisée des technologies numériques.
4. **Collaboration avec d'autres acteurs de l'inclusion numérique :**

a. Travailler en partenariat avec d'autres organisations et institutions pour maximiser l'impact des initiatives d'inclusion numérique.

SUIVI ET ÉVALUATION :

1. **Méthodes de suivi des engagements :**
   a. Mettre en place des mécanismes de suivi pour évaluer les progrès réalisés par les signataires.
2. **Indicateurs de performance :**
   a. Définir des indicateurs clairs pour mesurer l'impact des actions entreprises.
3. **Processus de révision et d'amélioration continue :**
   a. Établir un processus de révision régulière pour adapter et améliorer les initiatives en fonction des résultats obtenus.

CONCLUSION :

Nous appelons tous les acteurs de l'inclusion numérique à s'engager activement dans cette démarche collective. Ensemble, nous pouvons créer un environnement numérique inclusif et équitable pour tous.

SIGNATURE :

